

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 21 MAI, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 13 mai 2024

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ À Marie-Laure DUMONT,
Frédéric MILLAC À Lysiane ROUYER,
Marie-Claire NEAUD À Nathalie DURANDET,
Jean Leopold SIWE-NANA À Michel BONNEFOND,
Mallory PEYRONAUD À Jérôme GRIMAL,
Sabrina BURON À Frédéric CROS.

Madame Lysiane ROUYER a été nommée secrétaire de séance

N° 2024-032- Modification des tarifs de location de salle 2024 - SOELYS

Il convient de modifier la délibération N°2023-140- Finances – Tarifs 2024 du 19 décembre 2023 afin d’y ajouter deux tarifs pour la location des salles Onyx et de l’Auditorium de Soëlys pour un meeting ou pour une réunion politique avec ou sans repas dans le cadre d’une campagne électorale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité accorde la gratuité de ces salles pour un meeting et de facturer les fluides en y ajoutant le tarif bio-déchets (25 €) s’il s’agit d’une réunion avec collation ou repas.

Pour rappel, ce tarif de 25 € est calculé en ajoutant le coût de la location (1€/semaine), le coût de la rotation (19€/rotation) et en partant d’une base de 80 kg de déchets en moyenne (5,2 €).

Les services veilleront à n’accorder qu’une gratuité (avec paiement pour le traitement des bio-déchets ou non) pour chaque candidat soit à Matisse, soit à Soëlys pour chaque tour d’élection.

Ci-joint, en annexe, les tarifs de location des salles pour 2024 modifiés.

Fait et délibéré en mairie, le 21 mai 2024.

Le maire,



François NEBOUT